

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 15 NOVEMBRE 2021, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2021
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
Aucun rapport
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Uniformisation du titre de secrétaire-trésorier dans le *Code municipal* pour greffier-trésorier
 - 5.2 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.3 Dépôt de la liste des déboursés au 31 octobre 2021
 - 5.4 Formation des comités municipaux 2021-2025
 - 5.5 Rapport verbal de la représentante à la MRC de Memphrémagog
 - 5.6 Adoption du calendrier 2022 des séances ordinaires du Conseil
 - 5.7 Nomination d'un maire suppléant et d'un substitut de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC
 - 5.8 Programmation no 1 du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 6.1 Dépôt d'une demande au Programme de soutien à des projets de garde pour la période estivale 2021
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière
 - 8.2 Libération de la retenue finale des travaux de réhabilitation et pavage du chemin Mont-Bon-Plaisir
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Renouvellement du contrat d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en octobre 2021
 - 10.2 Demande de dérogation mineure relative à la largeur du bâtiment principal du CPE La Pleine Lune, situé au 491 rue Principale, lot 4 380 353
 - 10.3 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 10.4 Adoption du projet de *Règlement no 2021-16 amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2002-14 de la Municipalité d'Eastman*
11. VARIA
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d’Eastman siège en séance ordinaire ce 15 novembre 2021 à 19 h 30 à la salle La Missisquoise située au 25 rue Missisquoi à Eastman.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire, la conseillère Lucie Lanteigne ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald, Maurice Séguin et Charles Simard.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et secrétaire-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, et agit en tant que secrétaire d’assemblée ainsi que M. Yves Boileau, en tant qu’observateur.

La mairesse demande un moment de silence pour le décès de madame Céline Lussier et de messieurs Marc Lévesque et François Willcott.

La mairesse ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19h34.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

**Résolution
2021-11-282**

Il est proposé par le conseiller Charles Simard

D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D’OCTOBRE 2021

**Résolution
2021-11-283**

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D’adopter le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021 avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Aucun rapport

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

**Résolution
2021-11-284**

5.1 Uniformisation du titre de secrétaire-trésorier dans le *Code municipal* pour greffier-trésorier

ATTENDU QU’avec l’adoption du projet de loi 49 (PL49), les gestionnaires municipaux travaillant sous le *Code municipal* et occupant la fonction de secrétaire-trésorier sont dès maintenant des greffiers-trésoriers;

ATTENDU QU'avec la sanction du PL49, ce changement est désormais officiel et en vigueur dès maintenant;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE nommer M. Marc-Antoine Bazinet, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Eastman;

DE nommer Mme Lise Coupal, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité d'Eastman;

ET D'octroyer au détenteur du titre de directeur général et greffier-trésorier tous les pouvoirs et autorisations résolus précédemment ayant été donnés au directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

La mairesse confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

5.3 Dépôt de la liste des déboursés au 31 octobre 2021

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 31 octobre 2021 pour un montant totalisant 230 579,97 \$. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

**Résolution
2021-11-285**

5.4 Formation des comités municipaux 2021-2025

ATTENDU QU'il y a lieu pour le conseil, suite à l'élection municipale du 7 novembre 2021 de procéder à la formation de ses comités pour la bonne marche des activités de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE nommer les membres du conseil qui siégeront aux comités suivants :

COMITÉS	MEMBRES DU CONSEIL
Administratif	Carol Boivin Yves Boileau (dès son assermentation)
Art et culture	Nathalie Lemaire
Bibliothèque	Nathalie Lemaire
Comité Missisquoi-Nord	Lucie Lanteigne Patrick McDonald
Communication et Trait d'union	Nathalie Lemaire Charles Simard
Démolition	Patrick McDonald Maurice Séguin
Environnement (CCE)	Carol Boivin Charles Simard
Loisirs municipaux	Yves Boileau (dès son assermentation)
Loisirs intermunicipaux	Lucie Lanteigne
Patrimoine	Patrick McDonald

Politique Famille et Aînés	Yves Boileau (dès son assermentation) Carol Boivin
Sécurité publique et SST	Maurice Séguin
Tourisme et Cœur villageois	Lucie Lanteigne
Transport actif et collectif	Lucie Lanteigne
Travaux publics	Charles Simard
Urbanisme (CCU)	Patrick McDonald Carol Boivin

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.5 Rapport verbal de la représentante à la MRC de Memphrémagog

Mme Nathalie Lemaire, représentante de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion du conseil.

**Résolution
2021-11-286**

5.6 Adoption du calendrier 2022 des séances ordinaires du Conseil

ATTENDU QUE le *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D'adopter le calendrier 2022 des séances ordinaires du Conseil qui se tiendront à compter de 19 h 30 à la salle La Missisquoise située au 25, rue Missisquoi :

10 janvier	4 juillet
7 février	1 ^{er} août
7 mars	6 septembre (<i>mardi</i>)
4 avril	3 octobre
2 mai	7 novembre
6 juin	5 décembre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-11-287**

5.7 Nomination d'un maire suppléant et d'un substitut de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

DE nommer M. Maurice Séguin comme maire suppléant de la Municipalité d'Eastman et ce, pour la période du 15 novembre 2021 au 15 juillet 2022;

DE nommer M. Charles Simard à titre de substitut de la mairesse de la Municipalité d'Eastman pour siéger aux réunions du conseil de la MRC lors de l'absence de cette dernière et ce, pour une période de quatre (4) ans;

D'autoriser la mairesse, Nathalie Lemaire ou le maire suppléant, Maurice Séguin et le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Lise Coupal, à agir à titre de signataires des comptes de la Municipalité, à partir du 15 novembre 2021;

ET QUE deux de ces quatre (4) signatures soient et sont requises pour donner effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-11-288**

5.8 Programmation no 1 du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leur ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux version no 1, ci-jointe, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. LOISIRS, CULTURE TOURISME

**Résolution
2021-11-289**

6.1 Dépôt d'une demande au Programme de soutien à des projets de garde pour la période estivale 2022

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour le relâche scolaire et la période estivale 2022 qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant le relâche scolaire et la période estivale 2022, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman souhaite présenter une demande d'appui financier en 2021-2022 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale 2022;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

DE déposer une demande de soutien financier pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale 2022;

ET D'autoriser la Coordinatrice en loisirs et vie communautaire à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité d'Eastman.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

8.1 Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

ATTENDU QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

ATTENDU QUE la Municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

ATTENDU QU'une telle résolution n'engage pas la Municipalité à utiliser les services de Remorquage Eastman 2003 inc;

ATTENDU QUE Remorquage Eastman 2003 inc pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et Contrôle routier Québec (SAAQ);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

DE désigner Remorquage Eastman 2003 inc, propriété de M. Jean Boisvert, à opérer une fourrière d'autos au 609 rue Principale, Eastman, Québec, J0E 1P0 pour les années 2022, 2023 et 2024 inclusivement et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Municipalité d'Eastman;

DE retenir les services de Remorquage Eastman 2003 inc, sur la base unitaire pour chaque remorquage et/ou remisage effectué (75 \$ à 250 \$ selon le véhicule à remorquer et 35 \$ par jour pour le remisage à payer par le propriétaire en défaut);

D'aviser Remorquage Eastman 2003 inc à se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

DE s'assurer que les installations de Remorquage Eastman 2003 inc soient conformes aux règlements en vigueur dans la Municipalité;

DE confirmer que la Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis;

ET D'autoriser la Mairesse et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir avec Remorquage Eastman 2003 inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 Libération de la retenue finale des travaux de réhabilitation et pavage du chemin Mont-Bon-Plaisir

**Résolution
2021-11-290**

**Résolution
2021-11-291**

ATTENDU la fin et l'acceptation des travaux de réhabilitation et pavage du chemin Mont-Bon-Plaisir;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser la libération de la retenue finale des travaux de réhabilitation et pavage du chemin Mont-Bon-Plaisir, conformément à la facture no 044084 de Pavages Maska inc., au montant de 26 185,46 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

**Résolution
2021-11-292**

9.1 Renouvellement du contrat d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable

ATTENDU QUE le contrat pour la fourniture de services professionnels d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable arrive à échéance le 31 décembre 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE renouveler le contrat pour la fourniture de services professionnels d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable de la firme Aquatech société de gestion de l'eau inc. pour l'année 2022 au montant forfaitaire annuel de 51 686,00 \$ avant les taxes, conformément à la proposition no 20211003 datée du 4 octobre 2021;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en octobre 2021

Le conseil prend acte.

10.2 Demande de dérogation mineure relative à la largeur du bâtiment principal du CPE La Pleine Lune, situé au 491 rue Principale, lot 4 380 353

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant la largeur totale d'un bâtiment principal de type centre de la petite enfance à agrandir, dont la largeur finale prévue est de 32,9 mètres;

ATTENDU QUE la largeur autorisée pour un bâtiment principal de ce type vertu de l'article 7.1.1 du Règlement de zonage 2012-08 est de 25 mètres;

ATTENDU QUE la largeur maximale autorisée ne peut être respectée en raison des exigences du ministère de la famille au niveau de la configuration des espaces;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) formule une recommandation favorable en regard de ce dossier;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins de leur droit de propriété et respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

**Résolution
2021-11-293**

D'accorder la dérogation mineure telle que demandée, et d'ainsi autoriser l'agrandissement du Centre de la petite enfance La Pleine Lune, situé au 491 rue Principale (lot 4 380 353), jusqu'à une largeur maximale de 32,9 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-11-294**

10.3 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 20 octobre 2021;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU les recommandations formulées par le CCU en regard de ces dossiers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'accepter, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- L'installation d'une remise au 31 rue du Pré, sur le lot 2 239 396;
- L'agrandissement du bâtiment principal du CPE La Pleine Lune, au 491 rue Principale, sur le lot 4 380 353;
- La rénovation d'une résidence au 2 chemin Vaillancourt, sur le lot 2 240 005;
- La réfection de la toiture d'une résidence au 83 rue Chagnon, sur le lot 4 380 202;
- La construction d'une résidence au 71 chemin du Pic-de-l'Ours, lot 6 406 264;
- La construction d'un garage au 94 chemin de la Traverse, lot 4 379 998;
- La construction d'une remise au 70 chemin du Pic-de-l'Ours, lot 6 332 504;
- La modification et la réfection de la toiture au 426A chemin George-Bonnallie, lot 5 063 964;
- La construction d'une résidence au 54 rue de la Réserve, lot 6 252 487;

ET DE REFUSER la demande d'approbation au règlement PIIA suivante :

- La modification du revêtement d'une résidence au 16 rue du Sommet, sur le lot 6 338 134 car le Conseil considère que la présente demande ne satisfait pas aux critères et objectifs du PIIA 2002-14, la couleur contrastante ne s'harmonisant pas avec le bâti environnant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-11-295**

10.4 Adoption du projet de Règlement no 2021-16 amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2002-14 de la Municipalité d'Eastman

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), de modifier son règlement de PIIA;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 4 octobre 2021 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

D'adopter le *projet de règlement numéro 2021-16 amendant le Règlement de PIIA numéro 2002-14 et ses amendements* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET DE tenir une séance de consultation publique lundi le 6 décembre 2021, à 19 h 00, à la salle La Missisquoise, ainsi qu'une procédure de consultation écrite du 16 au 26 novembre prochain afin de permettre aux personnes et organismes de s'exprimer sur celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VARIA

La mairesse, Nathalie Lemaire, souligne les efforts des entreprises Eastmanoise qui se sont mérités des prix notamment le SPA Eastman, La Barouette, Les Serres Simard et Corridor Appalachien. Elle souligne l'intéressante rencontre avec l'autrice Marie-Anne Legault pour la clôture de l'activité Un livre, un village.

Elle informe les citoyens des différentes activités se déroulant dans la Municipalité à savoir :

- Le programme pour les ados « à Go, on lit »;
- La bibliothèque sur l'Égypte en place pour le temps des fêtes et collection de livres de Noël pour les jeunes;
- Le rallye interactif d'Eastman en couleur
- Le concours de décors d'Halloween;
- Le concours « décors de Noël », inscription avant le 17 décembre;
- Le salon de Noël de la Missisquoise, les 4 et 5 décembre;
- Des activités pour les plus jeunes le 11 décembre au complexe St-Édouard et le marché de Noël au sous-sol le même jour;
- La visite du père Noël chez les plus jeunes;
- Le concert harmonique de Noël de la Fabrique le 12 décembre à 13h30 au complexe St-Édouard.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

32 personnes assistent à la séance.

Les questions portant sur divers sujets ont été répondues.

Demande de nivelage du chemin Gilbert (Yves Lussier)

Félicitations aux nouveaux membres du conseil municipal (Pierre Boutin)

Préoccupation au sujet de la réfection du ch du Lac-d'Argent (Ann-Marie Larivière)

Demande d'information sur la municipalisation des rues du Vertendre (Guy Langevin)

Questionnement sur la bande riveraine du chemin du Lac-d'Argent (Colette Provost)

Information - La Missisquoise recevra un exerceur au début 2022 (Monique David)

Félicitations au personnel électoral (Carol Boivin)

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller le conseiller Maurice Séguin propose de lever la séance du conseil à 20h33.

Nathalie Lemaire
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».